

Objectifs: Être capable de conduire une motocyclette avec ou sans side-car, d'une puissance n'excédant pas 35 kilowatts et dont le rapport puissance/ poids n'excède pas 0,2 kilowatt par kilogramme. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW.



## **PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS**

- Toute personne souhaitant conduire une motocyclette légère entrant dans la catégorie concernée,
- Être âgé de 18 ans au moins,
- Être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de deuxième niveau ou de l'attestation de sécurité routière,
- Disposer de l'admissibilité, délivrée à la suite de la réussite à l'ETM (Epreuve Théorique Motocyclette), de moins de 5 ans,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

### **INFORMATIONS IMPORTANTES**

- Les épreuves pratiques peuvent être passées sur un véhicule équipé d'un changement de vitesses
- automatique, le conducteur sera alors limité à la conduite de ces seuls véhicules.
- Les titulaires d'un permis A1 bénéficient d'une réduction du temps de formation comprenant un minimum de 10h en circulation et un minimum de 5h hors circulation.

### **MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS**

Avoir satisfait aux prérequis,





14 Jours	à comp	oter c	le la dem	ande de r	ense	eignement	du	béné	ficiaire s	ous
réserve	d'avoir	une	réponse	favorable	du	financeur	et	sous	réserve	de
disponil	bilité.									



### PROGRAMME / CONTENU DE LA FORMATION

• Une formation théorique :

préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts-stationnement visibilité-éclairage, conduite pratique, écoconduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation .Les cours sont dispensés en présentiel ou e-learning.

Le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation,
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

## **MODALITÉS PÉDAGOGIQUES**

- Formation en présentiel
- Jusqu'à 3 apprenants par leçon

#### **MOYENS HUMAINS**

• Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

# MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 18/02/2020,
- Équipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école ",
- Équipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
  - o un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,



- o des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route.
- o un blouson ou d'une veste manches longues,
- o un pantalon ou d'une combinaison
- o de bottes ou chaussures montantes (bottes en caoutchouc et coupevent ne sont pas autorisés),
- Piste,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

# MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Évaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,
- Bilan de compétence,
- Évaluation finale : épreuves pratiques plateau (hors circulation) de 10 minutes et circulation de 40 minutes, réalisées par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. Pour être reçu, vous devez valider les 5 exercices du plateau, obtenir 21 points sur 27 en circulation et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

### **SANCTION VISÉE**

- Permis de conduire de la catégorie A2, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code CPF220.

#### **EFFECTIFS**

• Consultez notre site internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : www.cer-reseau.com

#### **HORAIRES**

 Consultez notre site internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : www.cer-reseau.com

### **DURÉE DE LA FORMATION**

• Minimum 8h hors circulation et minimum 12h en circulation





